

Image not found or type unknown



Paieement pension entretien & education enfant

Par **zvezda**, le **09/04/2009** à **18:52**

Bonjour,rnrnEst-ce que la veuve d'un divorcé qui payait une pension alimentaire - pour l'entretien et l'éducation de son fils mineur- est tenue de continuer à verserrnladite pension,et si oui qu'en est-il de la veuve qui n'a pas les moyens financiers de le faire?

Par **caromaiwen**, le **09/04/2009** à **20:44**

BonsoirrnrnNon la veuve n est pas tenue de payer la pension alimentairernElle n a aucun lien avec l enfant.